

# Un voyage dans le temps au pays des paysans-horlogers

L'avant-première du documentaire «Les Héritiers des Paysans-Horlogers» a réuni les protagonistes du film et le réalisateur Claude Schauli, lundi au Cinéluarne du Noirmont. La sixième «chronique jurassienne» du réalisateur genevois met en lumière la riche histoire de l'horlogerie dans la région et les artisans de l'ombre qui donnent vie aux garde-temps. Petite mise en bouche avant la sortie du film au cinéma début octobre.

«Les Héritiers des Paysans-Horlogers» démarre sur le faste du salon international «Watches and Wonders» de Genève. C'est en effet dans la cité de l'austère Jean Calvin qu'est née cette industrie, laquelle avait remplacé au 16<sup>e</sup> siècle la joaillerie, trop luxueuse aux yeux du réformateur... Véritable encyclopédie, le Noirmontier Georges Cattin retrace l'histoire de l'horlogerie tout au long du film. Limpide, clair, précis.

## Jacky Epitoux, l'authentique

Des clinquantes hôtesse des grandes marques à la beauté furtive, le spectateur passe à un ambassadeur à l'aisance naturelle: Jacky Epitoux. Bonhomme, authentique, abordable, le patron de la marque Rudis Sylva a ouvert les portes des artisans qui façonnent ses montres à la caméra de Claude Schauli.

Horloger complet, perleur, angleur, guillocheur, émailleuse,



Jacky Epitoux est l'un des fils rouges du documentaire «Les Héritiers des Paysans-Horlogers». Le nouveau film de Claude Schauli a été projeté lundi en avant-première.

graveur, peintre, restauratrice se dévoilent avec retenue et sensibilité. Ils ne parlent pas de leur métier, mais de leur passion. Ils ne travaillent pas, mais perpétuent un savoir-faire hérité de leurs ancêtres. Des puristes qui, comme l'attachant guillocheur Georges Brodbeck, se concentrent sur leur rôle dans la «grande fourmilière» que représente la construction d'un garde-temps (la métaphore est de l'émailleuse Sophie Cattin Morales). Ce qui leur permet d'évacuer la finalité des heures qu'ils ont passées à l'établi. Cette finalité? Des

montres aux poignets de privilégiés valant le prix d'une maison.

Dans «Les Héritiers des Paysans-Horlogers», le savoir-faire de Jacky Epitoux, c'est le «faire savoir». Le Rudisylvain met en avant «ses» artisans actuels et redonne vie aux grandes heures des «paysans à la fenêtre» avec simplicité et passion. Si bien que le spectateur arpente les siècles passés, à une époque où les rudes saisons enneigées avaient forcé les agriculteurs à compléter leurs revenus. Ce même spectateur atterrit au Boéchet où vivaient... 88 pay-

sans-horlogers, qui passaient leurs rares loisirs au cabaret de l'Union, le bien nommé.

Les grandes heures de l'horlogerie dans les Montagnes neuchâtelaises sont également contées. Des figures marquantes tels que Daniel Jeanrichard, Charles L'Eplattenier ou Le Corbusier (un ancien artisan horloger reconverti dans l'architecture) revivent grâce aux témoignages de spécialistes.

## De l'inutilité de la montre

La sixième «chronique jurassienne» de Claude Schauli offre davantage qu'un voyage extrêmement bien documenté dans le temps. Elle entre dans l'intimité des artisans qui continuent d'écrire l'histoire de cette industrie, à l'écart des «events» et du «marketing» tape-à-l'œil.

Jusqu'à quand ces gardiens d'un savoir-faire ancestral pourront-ils exercer? «Les Héritiers des Paysans-Horlogers» se terminent sur cette question. Georges Cattin fait en effet remarquer qu'au 21<sup>e</sup> siècle, la montre n'a plus l'utilité immédiate qui a permis son développement, tout un chacun pouvant désormais connaître l'heure sans garde-temps.

Cette interrogation turlupinera sans doute les spectateurs qui découvriront le documentaire de Claude Schauli, dès le 5 octobre, dans les cinémas taignons et les salles obscures de toute la Romandie.

Randy Gigon

# Une zone 30 km/h en vue de l'aménagement de la halte «Sous-la-Velle»

La création d'une zone à 30 km/h pour la rue Sous-La-Velle 2 au Noirmont a été publiée par le Conseil communal dans le «Journal officiel» du 22 août. Aucune opposition n'a été enregistrée. Cette zone entre dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle desserte des CJ, avec l'arrêt sur demande «Sous-la-Velle».

Aucune opposition pour la nouvelle zone 30 km/h n'est intervenue après le délai légal. Le dossier a donc été transmis au service cantonal des infrastructures. Ce sera à lui de statuer sur la demande du Conseil communal du Noirmont. La nouvelle réglementation du trafic entrera en vigueur dès la décision prise.

Ce qui va changer? La vitesse sera limitée à 30 km/h entre le magasin de René Boillat et l'usine Sycrilor. Un sens unique, dans la direction de Sai-

gnelégier, sera instauré. Il sera donc impossible d'aller contre Le Noirmont depuis le chef-lieu par cette route. Sauf pour la mobilité douce. Des places de stationnement seront aménagées en épi au sud au numéro 16 de la rue Sous-la-Velle.

## Encourager les transports publics

Ce projet entre dans le cadre de l'aménagement de l'arrêt «Sous-la-Velle» des Chemins de fer du Jura (CJ), laquelle vise à encourager l'usage des transports publics par les employés des entreprises voisines. Le développement de la zone industrielle a accru le trafic, rendant nécessaire une réorganisation pour améliorer la sécurité, notamment autour du futur arrêt.

Des panneaux et marquages au sol pour la limite de 30 km/h et une



Déposé publiquement, le projet de zone 30 km/h à la rue Sous-la-Velle au Noirmont (à dr. sur la photo) n'a rencontré aucune opposition. Cette nouvelle réglementation de la circulation entre dans le cadre de la nouvelle halte prévue par les CJ. photo François Ducommun

piste cyclable sont prévus. Si la limitation n'est pas respectée, des mesures comme un radar sympathique, pour-

raient être envisagés. Mais l'efficacité des aménagements sera d'abord étudiée. (sfr)